

Cocottes et faitout Traiteur

Le Bourg
46140 LUZECH



Facture

N° : FAC00000812
Date : 31/03/2025
N° client : CLT00000118

Réf. : Mars 2025

Libellé	Qté	Unité	PU HT	Rem.	Montant HT	TVA
ART00000008 -Baguette campagne	4,00	Pièce	1,23 €	0,00%	4,92 €	5,50%
ART00000014 -Croustilot/Rustilot 500gr	3,00	Pièce	2,37 €	0,00%	7,11 €	5,50%
ART00000017 -Croustilot 1kg	11,00	Pièce	4,74 €	0,00%	52,14 €	5,50%
ART00000003 -Baguette ordinaire	4,00	Pièce	1,04 €	0,00%	4,16 €	5,50%
ART00000021 -Tartelette aux pommes	1,00	Pièce	2,275 €	0,00%	2,28 €	5,50%
ART00000051 -Tranchage	7,00	Pièce	0,095 €	0,00%	0,66 €	5,50%

REGLLEMENT PAR CHÈQUE N° 5107659
le 18.04.25.

Détail de la TVA				Total HT	71,27 €
Code	Base HT	Taux	Montant	TVA	3,92 €
Réduite	71,27 €	5,50%	3,92 €	Total TTC	75,19 €
Règlement	Chèque				
Echéance(s)	75,19 € au 30/04/2025				

Pas d'escompte pour règlement anticipé. En cas de retard de paiement, une pénalité égale à 3 fois le taux intérêt légal sera exigible (Article L 441-10, alinéa 12 du Code de Commerce).
Pour tout professionnel, en sus des indemnités de retard, toute somme, y compris l'acompte, non payée à sa date d'exigibilité produira de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros due au titre des frais de recouvrement (Art. 441-6, I al. 12 du code de commerce et D. 441-5 ibidem).